

## Altarea

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe

Décision de la gérance du 5 juillet 2024

Altarea

## Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe

Décision de la gérance du 5 juillet 2024

Aux actionnaires de la société Altarea,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 17 mai 2023 sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe, autorisée par votre assemblée générale mixte du 8 juin 2023.

Cette augmentation du capital avait été soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette assemblée avait délégué à votre gérance la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 26 mois et pour un montant nominal maximal de 10.000.000 euros. Faisant usage de cette délégation, votre gérance a décidé aux termes de ses décisions en date du 13 mars 2024 de procéder à une augmentation du capital par l'émission d'un nombre maximal de 100.000 actions ordinaires (dites les « Actions Nouvelles »).

Le prix de souscription a été fixé à la moyenne arithmétique des cours de bourse de l'action à l'ouverture de la séance de la cotation lors des vingt séances de bourse courant du 8 mai au 4 juin 2024, soit 102,74 euros, diminué d'une décote de 20 %, étant rappelé que la valeur nominale de l'action est de 15,28 euros.

L'augmentation du capital a été réalisée définitivement le 5 juillet 2024, la gérance ayant constaté ce même jour qu'un nombre total de 8.930 Actions Nouvelles avaient été ainsi souscrites.

Il appartient à la gérance d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 ainsi qu'à l'article R. 22-10-31 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels et consolidés arrêtés par la gérance. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;

- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire de la gérance sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire de la gérance ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre assemblée générale mixte du 8 juin 2023 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Paris-La Défense, le 19 juillet 2024

### Les commissaires aux comptes

#### Forvis Mazars

#### ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:  

  
0ACA167EB2014A5...

DocuSigned by:  

  
EAC2FEFC31074D8...

Signed by:  

  
D9DBC898D2A47F...

Signed by:  

  
C13113DBE4E24EB...

Gilles Magnan

Johanna Darmon

Jean-Roch Varon

Soraya Ghannem